



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à vingt heures trente minutes,
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Tiffauges, dûment convoqués, se sont réunis en salle du conseil, sous la présidence du Maire, Marcel BROSSET.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16
Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2025
Nombre de présents ou représentés : 16
Nombre de votants : 11

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Marcel BROSSET, Maire, M. Yohan RICHARD, 1er adjoint, M. Dominique CHIRON, 3^{ème} adjoint, Mme Nadège GUIMBRETIERE, 4^{ème} adjointe, M. Jean Michel POILANE, M. Christian LAMI, Mme Isabelle MOUILLE, Mme Françoise GUILBAULT, M. Yann CHAPERON, M. Maxime MARTIN, M. Alexandre BITOT.

ABSENTS EXCUSÉS :

PROCURATION : Mme Béatrice LANDREAU, 2^{ème} adjointe a donné procuration à Mme Nadège GUIMBRETIERE, Mme Catheline PASQUIER a donné procuration à M. Alexandre BITOT, Mme Claire BRIN a donné procuration à M. Yann CHAPERON, M. Damien MINOZA a donné procuration à M. Dominique CHIRON, 3^{ème} adjoint, M. Anthony SUBILEAU a donné procuration à M. Yohan RICHARD, 1er adjoint

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Christian LAMI

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Christian LAMI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire expose à titre préliminaire que la délibération concernant la Décision Modificative n°1 du budget principal de la commune 2025 est proposée pour être ajoutée à l'ordre du jour. Aucune observation n'étant formulée, il est procédé à l'examen des délibérations suivantes :

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 juin 2025 à L'UNANIMITE

THÈME 1 : DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Engagements du 10 juin 2025 au 1^{er} juillet 2025
- Informations sur les droits de préemption

THÈME 2 : FINANCES

- Convention d'occupation de la Salle Communale – Association Siel Bleu
- Décision modificative n°1 du budget principal de la commune 2025

THÈME 3 : AMENAGEMENT URBANISME

- Acquisition d'un bien immobilier par la commune

THÈME 4 : ENFANCE JEUNESSE

- Révision des tarifs du Chateau des Loisirs au 1^{er} septembre 2025
- Approbation de la convention annuelle relative à la restauration scolaire avec le collège Saint Nicolas

THÈME 6 : DIVERS

1- DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

1.1 - Engagements du 10 juin au 1^{er} juillet 2025

Tiers	Objet	TTC
BARBIER & CIE	SACS POUBELLE GESTES PROPRES	244,00 €
CREACOM GAME	JEUX CIRCINO 85 - ECOLES ET PERISCOLAIRE	59,40 €
VLOK	LOCATION GROUPE ELECTROGENE FETE DES REMPARTS	611,72 €
FAUCHET	TRAVAUX CHAUFFAGE ET PLOMBERIE SUITE MAINTENANCE SALLE POLYVALENTE	1 263,50 €
FAUCHET	TRAVAUX CHAUFFAGE SUITE MAINTENANCE ECOLE PUBLIQUE	573,74 €
FAUCHET	TRAVAUX PREVENTIFS CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR ECOLE PUBLIQUE	958,60 €
SAVOIR PLUS	FOURNITURES SCOLAIRES	562,16 €
VERRIER MAJ	FOURNITURES SCOLAIRES	2 053,17 €
SPRINT	FOURNITURE SCOLAIRES	441,76 €
VERRIER MAJ	VELOS ECOLE PUBLIQUE	653,00 €
VENDEE VITRAIL	VISITE GUIDEE CMEJ	17,50 €
CMA	CREATION BUREAU ACCUEIL MAIRIE	4721,30 €
CEDEO MONTAIGU	ROBINETS SIMPLE LAVABO PRESTO ET ROBINETS TEMPOSTOP	348,36 €
JDPC	PLOMBERIE ELECTRICITE RENOVATION FOYER DES JEUNES	3687,60 €
MOUILLE TP	CREATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES RENOVATION FOYER DES JEUNES	6 488,63 €
GUILLET SARL	PEINTURE RENOVATION SALLE FOYER DES JEUNES	8 716,82 €
CMA	FOURNITURE ET POSE D'UNE CUISINE FOYER DES JEUNES	9 573,25 €
CMA	MENUISERIES FOYER DES JEUNES	12 357,84 €
CMA	PLAFOND SUSPENDU FOYER DES JEUNES	8 586,20 €
PEPS	VIDEOPROJECTEUR FOYER DES JEUNES	2 144,07 €
MANUTAN COLLECT	CHARIOT INOX FOYER DES JEUNES	407,52 €
ADEQUAT	MOBILIER FOYER DES JEUNES	15767,09 €
TOTAL ENGAGEMENTS DU 10 JUIN AU 1 ^{er} JUILLET 2025		80 234,23 €

1.2 - Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie : décisions de non-préemption :

- Parcelle : 293 AB 165 (730m²), 1 rue du Calvaire
- Parcelle : 293 AB 1168 (1000m²), 13A rue du Puy pelé
- Parcelles : 293 AB 846,890 (142m²), Chemin du Gaberneau

2 – FINANCES

2.1 - Convention d'occupation de la Salle Communale - Association Siel Bleu

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association SIEL BLEU, propose depuis 2021 aux habitants de la Commune de Tiffauges et des alentours proches des séances d'Activité Physique Adaptée une fois par semaine.

Cette association a pour but le maintien et l'amélioration des capacités physiques des personnes âgées ou en situation de fragilité.

La convention unissant actuellement la Commune à l'association Siel Bleu étant arrivée à échéance, l'association a manifesté le souhait auprès de Monsieur le Maire de la Renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de :

- Approuver la convention, ci-jointe avec l'association Siel Bleu ;
- Autoriser Monsieur le Maire à la signer.

2.2 Décision modificative n°1 du budget principal de la Commune 2025

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le budget 2025 en date du 17 mars 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la construction de la salle de sport, les crédits affectés à l'emprunt par la commune sont insuffisants pour faire face à cette recette. Il est donc nécessaire de procéder aux modifications de crédits tels que figurant dans le document ci-dessous pour faire face aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la décision modificative n°1 du budget principal de 2025 présenté ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R - 13 Subventions d'investissement			- 101 500,00 €	
TOTAL R chapitre 16 Subventions d'investissement			- 101 500,00 €	
R - 16 : Emprunts et dettes assimilées				+ 101 500,00 €
TOTAL R -Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées				+ 101 500,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT			- 101 500,00 €	+ 101 500,00 €
TOTAL GENERAL	00,00 €		00,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la Décision modificative n°1 du budget principal de la commune 2025 telle que présentée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

3 - AMENAGEMENT URBANISME

3.1 - Acquisition d'un bien immobilier par la commune

Monsieur le maire expose au conseil que le bien immobilier ci-après désigné est actuellement à la vente.

Désignation :

Commune de Tiffauges

24 Grande Rue

Un local commercial comprenant :

- Au rez-de-chaussée : magasin
- A l'étage : une pièce, w.-c. ; et terrasse
- Une dépendance avec grenier

Le tout cadastré section AB, numéros

- 365, d'une contenance de 65 centiares
- 371, d'une contenance de 50 centiares

Une cour d'une contenance de 11 centiares à prendre dans un Bien Non Délimité cadastré section AB, numéro 372 d'une contenance totale de 33 centiares



L'acquisition de ce bien immobilier s'avère intéressante dans le cadre du soutien et de la revitalisation du commerce de proximité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de :

- Autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble de gré à gré, pour un prix maximum de 85 000,00 Euros net Vendeur, et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

4 - ENFANCE JEUNESSE :

4.1 - Révision des tarifs du Château des Loisirs au 1^{er} septembre 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suivant délibération n°2023-72 en date du 11 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé les tarifs du centre périscolaire et de loisirs dénommé « le Château des Loisirs » à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il convient désormais de réviser lesdits tarifs des prestations du « Château des Loisirs » à compter du 1^{er} septembre 2025.

Monsieur le Maire précise que les tarifs évoluent conformément aux autres communes du territoire.

Il rappelle aussi qu'un tarif différencié est mis en place en fonction du lieu de résidence des enfants, sur la commune ou en dehors de la commune de Tiffauges.

Les tarifs concernant l'accueil de loisirs n'évoluent pas, seuls les tarifs d'accueil périscolaire, des repas, gouters et petits déjeuners connaissent une augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de :

- Approuver le projet de Tarifs du Château des Loisirs à mettre en place au 1^{er} septembre 2025, ci annexés
- Dire que ces derniers seront communiqués aux familles utilisatrices avant cette date,
- Charger Monsieur le Maire de l'application de la présente décision

4.2 - Approbation de la convention annuelle relative à la restauration scolaire avec le collège Saint Nicolas

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis sa création en 1962, le collège Saint Nicolas prend en charge le service de restauration scolaire pour les enfants de l'école privée Notre Dame.

Depuis septembre 1999, la Ville de Tiffauges sollicite le collège Saint Nicolas pour accueillir les enfants de l'école publique Jacques-Yves Cousteau afin de faire face à l'insuffisance de locaux communaux disponibles.

Le service de restauration scolaire est un service parascolaire sur un temps périscolaire.

A ce titre, la Ville de Tiffauges participe, en équité avec l'école publique, aux charges et au fonctionnement de ce temps périscolaire de l'école privée de Tiffauges.

Une convention annuelle relative à l'organisation de la restauration doit être signée entre la commune de Tiffauges et le Collège Saint Nicolas.

Vu le projet de convention annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver ladite convention relative à la restauration scolaire du collège Saint Nicolas
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

5 - DIVERS

- Une visite du chantier de construction de la salle de sport sera organisée le 11 septembre 2025 à 18h00 pour les élus, les présidents des associations utilisatrices et les directeurs des établissements scolaires.
- Une réunion avec Vendée Eau a eu lieu concernant le changement des conduites d'eau dans la rue des Moines et la rue de l'Aumônerie, notamment. Les travaux devraient débuter en septembre 2025 pour une durée estimée à 3 mois.

Fin de la Séance : 21h40

Le Maire
Marcel BROSSET



Le Secrétaire de Séance
M Christian LAMI